

**Commentaires de Ginette Charbonneau
Ralliement contre la population radioactive**

Sujet : Le déclasserment des installations nucléaires

**Consultation de RNCan
pour moderniser la politique canadienne en matière de déchets radioactifs**

Le déclasserment immédiat doit être la stratégie privilégiée, pour éviter de transférer le fardeau du déclasserment aux générations futures.

L'AIEA affirme que le déclasserment peut être différé si l'infrastructure de gestion des déchets nécessaire n'est pas disponible, mais que des efforts doivent alors être faits pour développer l'infrastructure. Le gouvernement fédéral ne dispose d'aucune infrastructure pour la gestion permanente des déchets de moyenne activité à vie longue qui seraient produits lors du déclasserment de ses réacteurs et ne la planifie même pas. Cette grave lacune empêche de procéder correctement au déclasserment. Il y a une urgence de créer cette infrastructure.

Ne rien faire... et mettre en tombeau...ne sont pas des stratégies de déclasserment acceptables. Il faut bannir le déclasserment in situ (la mise en tombeau sur place) conformément aux directives de l'AIEA tant pour les anciens réacteurs, les réacteurs actuels que pour les nouveaux petits réacteurs modulaires. L'excuse que ce n'est pas faisable ou que cela n'a pas été prévu est inacceptable. Cela démontre une mauvaise planification de la gestion des déchets radioactifs au Canada. S'il y avait des infrastructures de gestion permanente des déchets de moyenne activité et de haute activité, la tentation de la mise en tombeau serait moins forte.

Les PRM devaient être petits et transportables et leurs déchets devaient être rapatriés. Maintenant ils sont exempts d'évaluation environnementale et on permettrait de laisser leurs déchets in-situ! C'est contraire aux directives de l'AIEA de traiter les polluants radioactifs d'une façon sécuritaire et écologiquement acceptable. La mise en tombeau est à l'opposé de l'assainissement d'un site.

Seul un accident nucléaire pourrait justifier la mise en tombeau. À Tchernobyl, suite à l'accident nucléaire, il y a une mise en tombeau qui s'est fissuré avec le temps. Ils ont construit un autre sarcophage et maintenant ils vont construire un site de traitement et de dépôt des déchets radioactifs.

L'AIEA exige que la stratégie de déclasserment soit justifiée. L'ébauche du REGDOC de déclasserment de la CCSN indiquait : «Le titulaire de permis doit justifier la stratégie choisie et doit effectuer une comparaison des stratégies de déclasserment alternatives. Mais l'industrie nucléaire - LNC, SGDN, OPG et autres - s'y est opposée. La CCSN a supprimé cette exigence. Au fond le problème c'est le manque d'infrastructure pour la gestion permanente des déchets de moyenne activité à vie longue et de déchets de forte activité à vie longue.

Il faut caractériser et trier les déchets, faire un inventaire détaillé, garantir leur traçabilité, les mettre dans des contenants bien isolés et robustes et les surveiller tant qu'ils se désintègrent. On ne peut pas abandonner les déchets radioactifs dans un sarcophage de béton. Qu'on doive transporter les déchets radioactifs de plus longue durée de vie dans un site de dépôt plus approprié et loin des plans d'eau, il faut tout planifier. Pour une nouvelle installation, la planification du déclasserment doit commencer tôt dans la phase de conception d'une nouvelle installation comme un PRM. La CCSN n'a pas exigé un plan de déclasserment préliminaire lors de la demande de permis pour construire un PRM à Chalk River.

**Comments from Ginette Charbonneau
Ralliement contre la pollution radioactive**

Subject: Decommissioning of nuclear facilities

NRCan consultation to modernize Canada's radioactive waste policy

Immediate decommissioning should be the preferred strategy, as it avoids shifting the burden of decommissioning to future generations.

The IAEA says decommissioning can be postponed if the necessary waste management infrastructure is not available, but then efforts should be made to develop the infrastructure. The federal government does not have any infrastructure for the permanent management of long-lived intermediate level waste that would be produced during the decommissioning of its reactors and does not even plan for it. This serious flaw prevents proper decommissioning. There is an urgent need to create this infrastructure.

Doing nothing... and burial... are not acceptable downgrading strategies. In situ decommissioning (in situ burial) should be banned in accordance with IAEA guidelines for old reactors, current reactors and new small modular reactors. The excuse that this is not feasible or that it was not planned is unacceptable. This demonstrates poor planning for the management of radioactive waste in Canada. If there were permanent management infrastructure for intermediate and high level waste, the temptation to entomb would be less strong.

The SMRs had to be small and transportable and their waste had to be repatriated. Now they are exempt from environmental assessment and it would be allowed to leave their waste in-situ! It is against IAEA guidelines to deal with radioactive pollutants in a safe and environmentally acceptable manner. Entombment is the opposite of site remediation.

Only a nuclear accident could justify the entombment. In Chernobyl, following the nuclear accident, there is an entombment that has cracked over time. They've built another sarcophagus and now they're going to build a radioactive waste disposal and processing site.

The IAEA demands that the decommissioning strategy be justified. The CNSC's draft REGDOC decommissioning stated: "The licensee shall justify the chosen strategy and shall perform a comparison of alternative decommissioning strategies. But the nuclear industry - LNC, SGDN, OPG and others - opposed it. The CNSC has removed this requirement. Basically the problem is the lack of infrastructure for the permanent management of long-lived intermediate level waste and long-lived high level waste.

We must characterize and sort the waste, make a detailed inventory, guarantee their traceability, put them in well-insulated and robust containers and monitor them as they disintegrate. Radioactive waste cannot be left in a concrete sarcophagus. Whether we have to transport the longer-lived radioactive waste to a more suitable disposal site and away from water bodies, everything has to be planned. For a new facility, decommissioning planning should begin early in the design phase of a new facility such as a PRM. The CNSC did not require a preliminary decommissioning plan when applying for a license to build an SMR at Chalk River.